



ERYTECH réalise avec succès un placement privé de 10 millions d'euros auprès d'investisseurs américains et européens

Lyon (France), le 8 décembre 2016 – ERYTECH Pharma (Euronext Paris : ERYP ; ADR : EYRYY), la société biopharmaceutique française qui développe des traitements innovants en « affamant les tumeurs » contre la leucémie aiguë et d'autres indications en oncologie avec des besoins médicaux insatisfaits, annonce aujourd'hui avoir achevé avec succès un placement privé de 793.877 actions ordinaires auprès d'investisseurs qualifiés aux États-Unis et en Europe pour un montant total brut d'environ 10 millions d'euros.

La Société compte utiliser les fonds levés grâce à ce placement privé pour accélérer les initiatives stratégiques clés liées au développement de son produit candidat phare, eryaspase (GRASPA®), ainsi que pour son besoin en fonds de roulement et pour le fonctionnement général de son activité. Erytech mène actuellement des programmes de développement destinés à évaluer GRASPA dans le traitement de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL), de la leucémie aiguë myéloïde (LAM) et du cancer du pancréas. Des programmes de développement sont également en cours pour des indications supplémentaires et pour d'autres produits candidats.

Les fonds ont été levés auprès d'investisseurs institutionnels de premier plan aux États-Unis et en Europe.

« Les fonds levés grâce à ce placement privé vont renforcer de manière significative notre position financière et élargir la marge de manœuvre d'Erytech au fur et à mesure que nous avançons dans le développement de GRASPA et de la plate-forme ERYCAPS. Nous sommes très reconnaissants de l'engagement fort et constant de nos actionnaires qui ont participé à ce financement. Nous accueillons également avec plaisir les nouveaux investisseurs institutionnels qui ont souscrit à cette levée de fonds et qui viennent encore renforcer notre base actionnariale, notamment aux États-Unis », déclare Gil Beyen, Président Directeur Général d'ERYTECH. « Nous nous attendons à franchir plusieurs étapes importantes au cours de l'année prochaine, notamment avec l'obtention des données primaires de notre étude de phase 2 avec GRASPA pour le traitement du cancer du pancréas, ainsi qu'un nouveau dépôt de notre demande d'autorisation de mise sur le marché de GRASPA en Europe pour le traitement de la leucémie aiguë lymphoblastique et les données primaires de l'étude de phase 2b pour GRASPA dans la leucémie aiguë myéloïde. Ces fonds supplémentaires nous permettent d'aborder ces étapes importantes avec une position financière plus solide. »

Admission des actions nouvelles

À compter de ce jour, les actions nouvelles portent jouissance courante et sont immédiatement assimilées aux actions existantes. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011471135 – ERYP à partir du lundi 12 décembre 2016.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT
D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.*

Le capital social de la Société s'élève désormais à 873.264,80 euros, soit 8.732.648 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Rappel des principales modalités de l'augmentation de capital

La Société a procédé au placement de 793.877 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 12,50 €, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10 millions d'euros, représentant environ 10 % de son capital social.

Le prix d'émission des actions nouvelles représente une décote de 3,1 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société au cours des dix derniers jours de Bourse précédent la fixation du prix d'émission.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'émission sera portée à 0,91 % après l'opération.

L'augmentation de capital de la Société a été réalisée par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés, conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2016.

Le placement privé a été dirigé par *Jefferies International Limited* qui agit en qualité de seul teneur de livre.

Informations accessibles au public

Aucun prospectus ne fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »). Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats, perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans (i) le document de référence 2015 de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2016 et sous le numéro R.16-039 et (ii) le rapport financier semestriel 2016 publié le 6 septembre 2016. Ces documents ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société peuvent être consultés, sur son site Internet (<http://www.erytech.com>) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles gratuitement, sur demande, au siège social de la Société situé 60 Avenue Rockefeller, Bâtiment Adénine – 69008 Lyon, France.

À propos d'ERYTECH et eryaspase (eryasp/GRASPA®) : www.erytech.com

Créée à Lyon en 2004, ERYTECH est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe des thérapies innovantes pour lutter contre des formes rares de cancers et des maladies orphelines. En s'appuyant sur sa plateforme propriétaire, ERYCAPS, qui utilise une nouvelle technologie permettant l'encapsulation de médicaments dans les globules rouges, ERYTECH a développé un portefeuille de produits candidats adressant des marchés avec de forts besoins médicaux. La société s'est focalisée initialement sur le traitement des cancers du sang, notamment de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) et de la leucémie aiguë myéloïde (LAM), en privant les tumeurs des nutriments nécessaires à leur survie. ERYTECH poursuit les démarches d'homologation européenne pour la mise sur le marché de son produit candidat phare, eryaspase (aussi connu sous eryasp ou encore son nom commercial : GRASPA®), après avoir démontré des résultats d'efficacité et de tolérance positifs lors de son étude clinique pivot européenne de phase II/III chez les enfants et les adultes en rechute d'une LAL ou atteints d'une LAL réfractaire. La société conduit également aux États-Unis une étude clinique de phase I avec eryaspase pour les adultes nouvellement diagnostiqués de la LAL, et en Europe une étude clinique de phase II évaluant GRASPA® en tant que traitement de première ligne pour les patients seniors atteints de LAM, chacun des deux traitements prodigues en combinaison de la chimiothérapie. ERYTECH estime qu'eryaspase a le potentiel d'une approche thérapeutique pour les tumeurs solides et conduit pour cela une étude de phase II en Europe chez des patients atteints de cancer du pancréas.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT
D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.*

Eryaspase (GRASPA®) consiste en l'encapsulation d'une enzyme, la L-asparaginase, dans les globules rouges provenant de donneurs. La L-asparaginase détruit dans le plasma sanguin l'asparagine, un acide aminé essentiel à la survie et à la prolifération des cellules cancéreuses. ERYTECH produit eryaspase sur son propre site de production déjà opérationnel et certifié GMP à Lyon, et dans un site de production clinique à Philadelphie, aux États-Unis. ERYTECH dispose de partenariats de licence et de distribution de GRASPA® en Europe pour la LAL et la LAM avec Orphan Europe (groupe Recordati), et en Israël pour la LAL avec TEVA, qui tous deux commercialiseront le médicament sous la marque GRASPA®. Erytech a obtenu la désignation de Médicament Orphelin par l'agence réglementaire américaine (FDA) et l'Agence Européenne des Médicaments pour son produit eryaspase pour le traitement de la LAL, la LAM et le cancer du pancréas.

En parallèle à ses produits candidats qui consistent à encapsuler des enzymes pour affamer les tumeurs, ERYTECH explore également l'utilisation de sa plateforme pour développer des vaccins anticancéreux et des thérapies de remplacement enzymatique.

ERYTECH est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011471135, mnémo : ERYP) et fait partie des indices CAC All Shares, CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Small, CAC Mid&Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech. Les actions ERYTECH sont éligibles en France au dispositif fiscal PEA-PME et sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADR de niveau 1 sur le marché OTC (Mnemo : EYRYY).

CONTACTS

ERYTECH

Gil Beyen
Président Directeur Général
Eric Soyer
Directeur Financier et Directeur des Opérations

[+33 4 78 74 44 38](tel:+33478744438)
investors@erytech.com

The Ruth Group

Lee Roth
Relations Investisseurs
Kristen Thomas
Relations Presse

[+1 646 536 7012](tel:+16465367012)
lroth@theruthgroup.com
[+1 508 280 6592](tel:+15082806592)
kthomas@theruthgroup.com

NewCap

Julien Perez
Relations Investisseurs
Nicolas Merigeau
Relations Presse

[+33 1 44 71 98 52](tel:+33144719852)
erytech@newcap.eu



Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT
D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.*

*Les titres offerts dans le cadre du placement privé n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.*

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2016 et sous le numéro R.16-039 disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (<http://erytech.com>).

Jefferies International Limited agit exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du placement, et ne sera pas tenue responsable à l'égard de toutes autres personnes d'assurer les protections offertes à leurs clients, ni de fournir des conseils en relation avec le contenu du présent document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, est ou sera faite quant à, ou en relation avec, et aucune responsabilité est ou sera acceptée par Jefferies International Limited ou par l'un de ses affiliés ou agents, pour ou par rapport à, l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document ou de toute autre information écrite ou orale mis à la disposition du public ou de toute personne intéressée ou de ses conseillers, et par conséquent, toute responsabilité est expressément déclinée.